



## Le RGPD, kezaiko ?

Le 25 mai 2018 a eu lieu un événement très attendu dans l'Union Européenne, l'entrée en vigueur du fameux RGPD !

Si tu en as entendu parler, tu sais sûrement de quoi il s'agit dans les grandes lignes. Teste donc ta connaissance de ce que représente cet acronyme dans ce petit guide.

Si tu penses que le RGPD est une nouvelle façon d'écrire CPMG (cordiale poignée de la main gauche pour les non-initiés), on ne peut que te conseiller de lire ce document.

## Le RGPD ?

Il s'agit du « Règlement Général sur la Protection des Données ». C'est un ensemble de mesures pour mieux réguler le traitement et l'utilisation des données au niveau européen. Son objectif est d'uniformiser les pratiques au sein des pays de l'Union européenne et de permettre aux personnes d'être maîtres de leurs données.

Ce Règlement a été adopté en 2016 et est entré en vigueur le 25 mai 2018. Aux alentours de cette date, ta boîte mail a sûrement été prise d'assaut par des mails concernant des changements de politique de confidentialité concernant tes données. En effet, beaucoup d'entreprises ont dû se mettre en ordre pour éviter des potentielles sanctions financières aux montants astronomiques.

## La donnée personnelle ?

Une donnée personnelle est toute information concernant une personne qui permet de l'identifier directement ou indirectement. Il s'agit notamment du nom, prénom, de la date de naissance, l'adresse, le numéro de téléphone, le groupe sanguin, etc. On peut donc en retrouver dans le listing de tes jeunes, de l'album photo de ton camp ou encore d'une fiche médicale. Beaucoup de choses sont considérées comme des données personnelles et doivent donc être utilisées à bon escient.



## Le RGPD, kezaiko ?

# Quels changements pour nous ?

### *Au niveau du Mouvement*

La réponse se trouve dans les détails. Beaucoup de nos pratiques en matière de gestion de données sont déjà en règle avec ce règlement européen. Certaines choses doivent cependant être modifiées. Il y a essentiellement 4 mesures qui doivent être mises en place.

- Tout d'abord ce règlement prévoit la création d'un contact privilégié en matière de données au sein de chaque institution. C'est pour cela que l'adresse « [donnees@sgp.be](mailto:donnees@sgp.be) » a été créée il y a quelques mois. Toutes les questions concernant les données utilisées par le mouvement peuvent y être posées.
- Le règlement insiste également sur le droit de chaque personne à consulter, modifier, ou demander la suppression de ses données auprès d'un organisme.
- Ensuite, l'ASBL que nous sommes fait appel à des sous-traitants pour accomplir certaines tâches ou certains services. Par exemple, afin d'héberger notre site web nous faisons appel à une société dont c'est l'activité principale. Puisque des données se trouvent stockées sur celui-ci, nous avons demandé à notre sous-traitant de nous certifier que son activité était conforme au RGPD. Personne ne déroge à la règle !
- Enfin il est demandé par ce règlement d'effectuer l'inventaire des données que nous récoltons ainsi que l'utilisation qui en est faite. Cet inventaire doit être revu et mis à jour de manière continue, afin de refléter la réalité, et couvre les données utilisées au niveau du Mouvement, mais également toutes les données utilisées au sein de ton Unité.

### *Au niveau des Unités*

Pour ton Unité, il s'agit de légers changements à effectuer dans les pratiques mais qui sont néanmoins nécessaires.

Tout d'abord, lors de l'inscription d'un·e de tes jeunes, il doit être fait mention de l'autorisation effective de collecter ses données (c'est-à-dire le consentement du jeune ou de son parent s'il a moins de 16 ans) ainsi que l'utilisation qui en est faite. C'est d'ailleurs pour cela que les nouvelles [fiches d'inscription](#) comportent un texte explicatif par lequel la personne qui s'inscrit marque son accord de manière explicite.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> "J'accepte que mes données fournies dans ce document soient conservées et utilisées par l'ASBL Scouts et Guides Pluralistes de Belgique, y compris mon unité, à condition que la conservation et l'utilisation de mes données soient conformes aux statuts de l'association. Je suis conscient.e de mon droit d'accéder à mes données et de mon droit à demander leur modification ou suppression (en contactant [donnees@sgp.be](mailto:donnees@sgp.be)). Le consentement parental à ces conditions est indispensable pour les personnes de moins de 16 ans."



## Le RGPD, kezaiko ?

Après l'inscription d'un nouveau membre, d'autres données sont susceptibles d'être demandées. Par exemple lors d'un week-end ou un camp, [l'autorisation parentale](#) et la [fiche médicale](#) du jeune comportent un certain nombre de données (sensibles ou non) afin de garantir un camp en bonne et due forme.

Tout comme la nouvelle fiche d'inscription, de nouvelles fiches médicales et d'autorisation parentale sont à ta disposition sur [www.scoutspluralistes.be](http://www.scoutspluralistes.be) ou au Siège Fédéral (39, Avenue de la Porte de Hal à 1060 Bruxelles). Ces fiches sont à utiliser sans modération !

Pour finir, tu devras bien t'assurer que les données que tu récolteras dans le cadre des activités scouts devront être utilisées uniquement dans ce cadre-là, et pour aucune autre finalité. Tu dois donc t'assurer qu'elles seront détruites définitivement lorsque tu n'en as plus besoin. Il faut également faire attention à éviter de diffuser les informations que tu récoltes.

## Teste tes connaissances sur le RGPD

Maintenant que tu es un-e expert-e du RGPD, tu n'auras aucune difficulté à répondre à ce petit quizz par vrai ou faux.

1. Je peux garder les vieux listings de mes années d'animation
2. Je poste des photos de mes jeunes sur mon Facebook personnel si j'en ai envie
3. J'arrête de récolter des fiches médicales pour préparer mon camp
4. Je dois continuer à entrer en Sés@me les informations des membres inscrits de mon Unité
5. Le RGPD a pour objectif d'interdire aux agences publicitaires d'envoyer des bons de réduction aux gens le jour de leur anniversaire
6. Je peux envoyer un mail aux parents pour qu'ils soutiennent ma mini-entreprise en me basant sur la liste des inscrits de mon camp d'il y a deux ans
7. Afin de participer au concours d'une grande marque de pâte à tartiner, j'envoie les coordonnées de mes jeunes à ladite marque.
8. Le RGPD est la nouvelle version cool de CPMG.

*(Réponses : 1 F – 2 F – 3 F – 4 V – 5 F – 6 F – 7 F – 8 F)*

Une question sur le RGPD? Un problème en lien avec le RGPD ou tes données personnelles ? Envoie un mail à [donnees@sgp.be](mailto:donnees@sgp.be)